



Août 1995 - FR

Résumé du CCA et des PO Espagne (Objectif 2)

Les Fonds structurels et la reconversion des régions industrielles espagnoles, 1994-1996

Sur base du Plan de reconversion régionale et sociale présenté par les autorités espagnoles en avril 1994, la Commission européenne a adopté, en décembre 1994, un Cadre communautaire d'appui pour les régions espagnoles en déclin industriel.

Ce document présente les modalités d'utilisation des 1130 millions d'Ecus (prix 1994) que les Fonds structurels vont apporter à ces régions entre 1994 et 1996. Cette subvention correspond à un peu plus de 16% de l'enveloppe totale que la Communauté consacre à la reconversion de ses régions industrielles au cours de cette période. Cela fait de l'Espagne le troisième pays bénéficiaire des aides à la reconversion des régions industrielles, après le Royaume-Uni et la France.

- Zones éligibles à l'Objectif 2
- Zones partiellement éligibles à l'Objectif 2



L'Espagne et l'Europe

Après une période d'essor économique remarquable, l'Espagne connaît aujourd'hui une situation économique difficile, caractérisée par une hausse rapide du taux de chômage et de fortes disparités interrégionales. Le taux de chômage moyen des zones éligibles à l'Objectif 2 était de 19,4% en 1993, contre 10,7% de moyenne communautaire. Dans ces zones, malgré un indice de productivité légèrement supérieur à la moyenne communautaire, le PIB/habitant est, lui, inférieur à la moyenne européenne tout en restant nettement supérieur à la moyenne nationale.

Les onze provinces comprenant des zones éligibles à l'Objectif 2 se trouvent dans six régions du Nord-Est du pays, plus Madrid.

Il s'agit de: Zaragoza (Aragon), Barcelone, Girona, Tarragona (Catalogne), Alava, Guipúzcoa, Vizcaya (Pays Basque), Madrid, Navarre, La Rioja et les Baléares.

La population correspondante est de 7,95 millions d'habitants, soit 20,3% de la population espagnole.

La zone couverte est d'environ 22.500 km².

CCA - aspects généraux

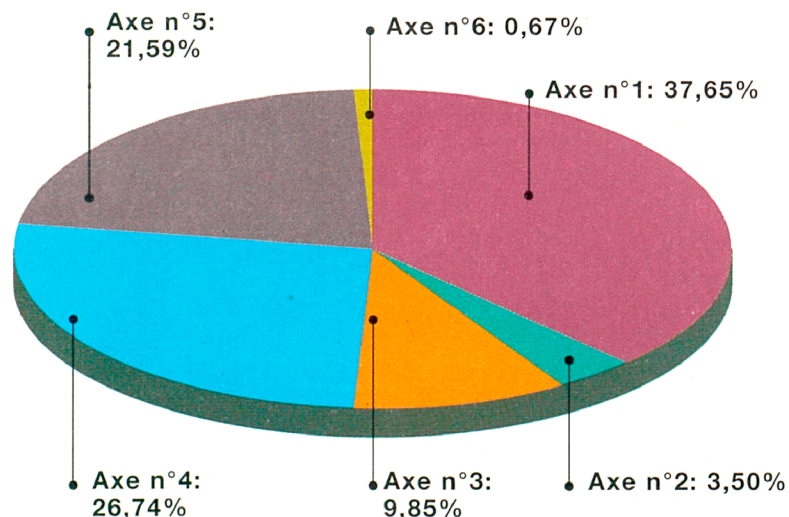
Le Cadre communautaire d'Appui est un document de programmation qui résulte d'une négociation entre l'Etat membre et la Commission européenne. Il établit les objectifs de reconversion sous forme d'axes prioritaires autour desquels devront s'articuler les interventions opérationnelles, le plan de financement (montants et sources), les formes d'intervention et les modalités d'appréciation, d'évaluation et de suivi de celles-ci. Pour les régions de l'Objectif 2, deux périodes de programmation successives sont prévues jusqu'à la fin du siècle: 1994-1996 et 1997-1999. Dans le cas des régions espagnoles en déclin industriel, sept programmes opérationnels plurifonds Feder-FSE ont été élaborés à partir de ce cadre (un par région) ainsi qu'un programme opérationnel plurirégional monofonds (FSE). Au sein de chaque programme régional, les mesures cofinancées par le Feder correspondent à l'ensemble des autorités publiques intervenant dans la zone, tandis que celles cofinancées par le FSE correspondent aux autorités régionales et locales. Enfin, le programme plurirégional du FSE (environ 15% de la dotation totale de ce fonds dans le CCA) comprend des mesures de formation gérées par les autorités centrales.

Différences et similitudes

Le déclin industriel présente des aspects assez différents selon les régions. En Catalogne et dans le Pays Basque - les deux pôles traditionnels de l'industrie espagnole -, la crise affecte l'ensemble du tissu industriel (grandes entreprises métallurgiques basques et PME du textile, de la chimie, des produits métalliques et agro-alimentaires de Catalogne). Dans la province de Saragosse, ce sont les secteurs des produits métalliques, du matériel de transport, de l'habillement et du cuir qui présentent des indicateurs négatifs. Dans les parties éligibles de Navarre, les problèmes sont surtout sensibles dans les secteurs du matériel de transport et dans l'alimentation; en ce qui concerne La Rioja, dans ceux du textile et des meubles, et en ce qui concerne les Baléares, dans le secteur du cuir et des chaussures. Enfin, dans le sud et le sud-est de la conurbation de Madrid, les problèmes liés à la reconversion touchent l'ensemble des secteurs industriels.

Les régions de l'Objectif 2 présentent par contre, à des degrés divers, des faiblesses communes: carences dans les investissements pour la reconversion du tissu industriel, déficience des infrastructures de transport, insuffisances dans le domaine des infrastructures de sauvegarde de l'environnement, bas niveaux de formation professionnelle, faible développement des centres de recherche et d'innovation technologique et manque d'équipements sociaux dans certaines zones urbaines.

Répartition des Fonds structurels par axe prioritaire



Priorités et mesures

Le Cadre communautaire d'Appui 1994-1996 prévoit cinq domaines d'intervention, ainsi que des mesures d'assistance technique (axe n° 6). Chacun des huit programmes opérationnels dérivés de ce cadre s'inscrit dans cette structure de priorités et comprend des mesures pouvant être cofinancées par le Feder ou le FSE :

1 Emploi et compétitivité des entreprises

- différents régimes d'aide aux entreprises (accès au marché des capitaux, régimes à finalité régionale ou sectorielle, soutien à la R&D, ...)
- implantation et équipement de zones industrielles et artisanales
- création ou développement de pépinières d'entreprises, de centres de services aux entreprises ou de parcs technologiques
- actions de promotion de l'image de la région et d'internationalisation des PME pour qu'elles puissent s'ouvrir aux marchés extérieurs
- actions de formation professionnelle continue des salariés, y compris le recyclage et la reconversion
- actions d'assistance, de conseil et d'orientation destinées aux employeurs et aux travailleurs.

2 Protection de l'environnement

- installation d'équipements de prévention et de traitement des pollutions industrielles
- réaménagement de sites industriels dégradés (mines, usines, chantiers,...)
- mise en place ou développement de centres et réseaux de surveillance de la qualité environnementale
- création d'infrastructures de prévention, de réduction et de compensation des effets négatifs que peuvent avoir certaines activités productives sur l'environnement.

3 Recherche, technologie et innovation

- construction ou agrandissement de locaux pour les établissements et centres de recherche
- équipement scientifique de ces établissements et de laboratoires

- prise en charge des coûts des programmes scientifiques (hormis les frais de fonctionnement tels que les salaires)
- formation des chercheurs et des gestionnaires de la recherche
- aides à l'emploi des chercheurs
- bourses de troisième cycle dans le domaine de la R & D.

4 Transports liés aux activités économiques

- aménagement de routes d'accès aux zones d'activités économiques
- tracé de lignes ferroviaires desservant ces zones
- établissement de réseaux de télécommunication dans ces zones
- création ou modernisation d'équipements portuaires.

5 Développement local et urbain

- construction et équipement de centres de formation professionnelle et d'agences locales de promotion de l'emploi
- rénovation de bâtiments remarquables pour les réaffecter à des activités sociales ou économiques
- réhabilitation de l'environnement urbain dégradé, y compris l'aménagement de zones vertes
- exceptionnellement dans les zones espagnoles de l'Objectif 2 et seulement pour la période 1994-96 :
 - infrastructures de protection de l'environnement (traitement des déchets urbains, épuration de l'eau, prévention des inondations et protection des zones côtières et fluviales) qui relèvent de l'intervention ordinaire des pouvoirs publics
 - développement de lignes ferroviaires pour les navetteurs
 - amélioration du réseau de transport métropolitain
- mesures de soutien à l'emploi (formation destinée aux chômeurs non visés par l'Objectif 3, et aides à l'emploi)
- développement des systèmes de formation (structures d'emploi/formation/appui, formation des formateurs)
- actions de préformation, d'orientation et de conseil.

6 Assistance technique

- mesures de suivi et d'évaluation des actions.

Les Objectifs des Fonds structurels

Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté, celle-ci a été dotée d'une politique de cohésion économique et sociale caractérisée par six Objectifs prioritaires:

Objectif 1
Ajustement structurel des régions en retard de développement

Objectif 2
Reconversion économique des zones industrielles en déclin

Objectif 3
Lutte contre le chômage de longue durée, intégration professionnelle des jeunes et des exclus du marché du travail

Objectif 4
Accompagnement des mutations industrielles par des mesures anti-chômage préventives

Objectif 5a
Adaptation des structures agricoles et de la pêche

Objectif 5b
Diversification économique des zones rurales vulnérables

Objectif 6
Développement des régions faiblement peuplées. Cet Objectif est d'application depuis le 1er janvier 1995, date de l'adhésion des 3 nouveaux Etats membres (Autriche, Finlande, Suède).

Le budget

Au cours de la période 1994-1999, plus de 150 milliards d'Ecus seront mis à la disposition des Fonds structurels - le Feder (Fonds européen de Développement régional), le FSE (Fonds social européen), la section "Orientation" du FEOGA (Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole) et l'IFOP (Instrument financier d'Orientation de la Pêche).

Les programmes opérationnels

Aragon

Ce programme opérationnel concerne 18 municipalités de la province de Saragosse, toutes regroupées autour de la capitale régionale, comprenant environ 530.000 habitants et couvrant 2.056 km². Le financement communautaire s'élève à 64,234 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 138,071 millions d'Ecus. Les mesures s'articulant autour des cinq axes d'intervention du CCA sont les suivantes:

Emploi et compétitivité des entreprises

- deux régimes d'aide aux PME (aides à l'investissement productif, réduction du coût des garanties)
- création et équipement des zones industrielles
- équipement du Centre européen d'Entreprise et d'Innovation et du Centre de Gestion et des Services pour l'Artisanat
- formation permanente et recyclage des directeurs, cadres et ouvriers des PME.

Environnement industriel

- centre de contrôle de la qualité de l'air à Saragosse et point d'observation à Alagón.

Recherche, technologie et innovation

- investissements dans la Faculté des Sciences de l'Université de Saragosse, dans le laboratoire de Recherche de Technologies de Combustion et dans l'Institut Technologique d'Aragon
- formation de troisième cycle et spécialisée dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Transports liés aux activités économiques

- routes d'accès à des zones industrielles
- routes du réseau national (prolongation du boulevard de la Hispanidad et dédoublement des tronçons Saragosse/El Burgo de Ebro et Saragosse/Monzalbarba).

Développement local et urbain

- équipement du Centre de formation en technologies avancées de Saragosse
- réhabilitation de l'ancienne mairie de Torres de Berrellén et réaffectation à des activités sociales et culturelles
- réalisation d'un échangeur modal de transport collectif de passagers à Saragosse.

Baléares

Ce programme opérationnel concerne les 11 municipalités de la comarca de Es Raiguer, sur l'île de Majorque. Cette zone couvre 354 km² et y vivent près de 60.000 personnes, soit 8% de la population des Baléares. Le financement communautaire s'élève à 10,369 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 20,506 millions d'Ecus. Les mesures s'articulent autour de trois axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- différentes aides aux PME (aides à l'investissement productif, soutien au design industriel, à la qualité, à l'économie d'énergie, à la protection de l'environnement, aide-conseil,...)
- actions de promotion de l'image de la région
- construction et équipement d'un centre polyvalent (pépinière d'entreprises et centre technologique)
- actions de formation de base et continue pour travailleurs de PME menacés de licenciements, formations de formateurs et de gestionnaires d'entreprises
- actions d'orientation et de conseil professionnel.

Recherche, technologie et innovation

- formation de 3ème cycle de gestionnaires et techniciens de centres de recherche.

Développement local et urbain

- réaffectation de bâtiments d'intérêt architectural à des fins économiques
- création de l'agence locale de développement de Es Raiguer.

Catalogne

Ce programme opérationnel concerne 470 municipalités qui couvrent 12.517 km² et où vivent près de 3.907.000 personnes. Le financement communautaire s'élève à 510,073 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 1.116,614 millions d'Ecus, ce qui place la Catalogne, en valeur absolue, à la tête de toutes les régions de l'Objectif 2 pour cette période. Les mesures s'articulent autour des cinq axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- réduction des intérêts à payer par les PME ayant contracté des emprunts auprès d'organismes liés à l'Institut de Crédit officiel
- différents régimes d'aides aux PME accordés par l'administration centrale pour le développement technologique et environnemental (PATI-II, PITMA-II, ARTE/PYME)
- régimes d'aides aux PME accordés par l'administration régionale pour la localisation dans des zones prioritaires, l'épargne et les diagnostics énergétiques, la sécurité industrielle, les améliorations de l'environnement, la recherche et l'innovation technologique
- élargissement de l'Institut de Recherche appliquée de l'Automobile et du Laboratoire général d'Essais et de Recherche
- aménagement de zones industrielles et de centres de services aux entreprises
- soutien de certains programmes du consortium pour la promotion commerciale (COPCA) et aides à l'organisation de foires et expositions
- augmentation de la capacité d'octroi de garanties aux PME par l'Institut catalan des Finances (ICF)
- programmes de formation professionnelle en faveur des actifs.

Environnement industriel

- infrastructures de traitement des résidus industriels et spéciaux
- réhabilitation de friches industrielles
- stations d'épuration d'eau à usage industriel
- station de contrôle, surveillance et mesure de la pollution.

Recherche, technologie et innovation

- construction et équipement de facultés scientifiques, d'écoles techniques supérieures et de centres de recherche agro-alimentaire
- création de l'Institut méditerranéen d'Etudes marines
- formation de chercheurs.

Transports liés aux activités économiques

- développement des réseaux routier national et régional
- développement de l'infrastructure du réseau ferroviaire
- nouvelles installations portuaires à Barcelone et Tarragone.

Développement local et urbain

- construction et équipement de centres de formation professionnelle
- réaffectation de bâtiments particuliers à des objectifs sociaux et/ou économiques
- réhabilitation de l'environnement urbain
- à titre exceptionnel pour 1994-96: réseaux de transport urbain (FMB et FGC), réseaux de traitement et de distribution de l'eau, traitement des résidus solides urbains, infrastructures de protection fluviale
- aides à l'emploi, formations professionnelles pour chômeurs, soutien à des programmes locaux.

La Rioja

Ce programme opérationnel concerne 29 municipalités comprenant environ 74.000 habitants et couvrant 680 km². Le financement communautaire s'élève à 11,867 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 25,949 millions d'Ecus. Les mesures s'articulent autour de quatre des cinq axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- aides aux PME industrielles (équipement, promotion de la qualité, recherche et design industriel)
- aides aux investissements privés dans le secteur du tourisme
- réseau de distribution de gaz des zones industrielles de Logroño et Agoncillo-Arrabal
- formation des travailleurs de PME industrielles du secteur primaire et des centres sanitaires.

Recherche, technologie et innovation

- équipement des projets-pilotes des laboratoires de recherche agro-alimentaire et soutien à ces projets
- équipement des départements de Chimie et d'Ingénierie agricole de l'université régionale
- bourses de recherche du 3e cycle
- aides à l'embauche de chercheurs.

Transports liés aux activités économiques

- dédoublement d'un tronçon de 3,5 km du périphérique de Logroño.

Développement local et urbain

- station d'épuration des eaux urbaines usées de Fuenmayor-Navarrete-Entrena
- aides à l'auto-emploi (indépendants, coopératives et S.A.de travailleurs).

Le cofinancement

On parle de cofinancement communautaire, car, sauf exception, les Fonds structurels ne peuvent prendre en charge qu'une partie du coût total des projets (jusqu'à 85% dans les régions ultrapériphériques et certaines îles grecques, jusqu'à 80% dans les régions Objectif 1 d'Espagne, de Grèce, d'Irlande et du Portugal, jusqu'à 75% dans les autres régions Objectif 1 et jusqu'à 50% pour les Objectifs 2 à 4 et 5b).

D'autres sources communautaires de financement sont possibles: les subventions du Fonds de Cohésion ou les prêts de la BEI et de la CECA. Quant au financement national complémentaire, il peut être privé et/ou public (national, régional ou local).

Adresses utiles

Autorités centrales responsables

Pour les interventions du

Feder:

Dirección General de

Planificación

Ministerio de Economía y

Hacienda

Paseo de la Castellana, 162

E-280046 Madrid

Pour les interventions du

FSE:

Unidad Administradora del

FSE

Ministerio de Trabajo y

Seguridad Social

Pio Baroja, 6

E-28009 Madrid

Programme plurirégional

- Ministerio de Industria y

Energía,

- Comisión Interministerial

de Ciencia y Tecnología

(CICYT),

- Gerencia del Sector Naval,

- Instituto Nacional de

Industria.

Madrid

Ce programme opérationnel concerne 10 municipalités qui couvrent 491 km² et où vivent près de 1,140 million de personnes, soit 23% de la population régionale. Le financement communautaire s'élève à 144,959 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 307,794 millions d'Ecus. Les mesures s'articulent autour des cinq axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- aides aux investissements des PME en actifs fixes
- aménagement de zones industrielles, de pépinières d'entreprises et de centres de services
- extension du Parc technologique de Alcalá de Henares
- recyclage ou formation continue de travailleurs de PME en restructuration
- formation pour managers et jeunes entrepreneurs (y compris formation à distance).

Environnement industriel

- traitement des eaux industrielles résiduelles (émissaire d'évacuation du Parc de Valdeserranos jusqu'à la zone industrielle de Matagallegos)
- réhabilitation d'une friche industrielle à San Fernando de Henares.

Recherche, technologie et innovation

- développement et équipement des centres de recherche universitaire de Alcalá de Henares et Carlos III
- formation de chercheurs et bourses de 3ème cycle.

Transports liés aux activités économiques

- divers projets d'aménagements routiers du réseau national et régional
- accès routier à des zones industrielles
- modernisation de l'infrastructure ferroviaire.

Développement local et urbain

- équipement d'agences locales de l'emploi
- réhabilitation de sites ou bâtiments urbains dégradés d'intérêt historique ou artistique
- à titre exceptionnel et uniquement pour la période 1994-96: infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux urbaines usées et des déchets solides urbains
- mise en réseau des agences locales de l'emploi.

Navarre

Ce programme opérationnel concerne 67 municipalités qui couvrent 1.830 km² et où vivent plus de 180.000 personnes, soit 35% de la population de Navarre. Le financement communautaire s'élève à 22,825 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 49,199 millions d'Ecus. Les mesures s'articulent autour des cinq axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- Différents régimes d'aide aux PME (réductions d'intérêts pour les prêts associés à des investissements en actifs fixes, aides aux entreprises touristiques, actions de promotion de la qualité et du design industriel)
- Appui à la formation et au recyclage professionnel des travailleurs de PME
- Construction et équipement de zones industrielles.

Environnement industriel

- construction de deux stations d'épuration des eaux industrielles (Altsasu-Alsasua et Bera-Vera de Bidasoa)
- aménagement d'espaces miniers dégradés à Beriain.

Recherche, technologie et innovation

- équipement de l'Université publique régionale et des Centres technologiques de Navarre (CETENASA)
- formation de haut niveau et bourses de troisième cycle pour chercheurs, formation de gestionnaires et de formateurs.

Transports liés aux activités économiques

- aménagement de deux tronçons de la route rapide de la Barranca
- amélioration du réseau ferroviaire
- routes d'accès à des zones industrielles.

Développement local et urbain

- formation professionnelle qualifiante dans plusieurs secteurs (commercial, administratif et financier, informatique, fiscal, etc.).

Pays Basque

Ce programme opérationnel concerne 189 municipalités qui couvrent 4.576 km² et où vivent 2,060 millions de personnes, soit 98% de la population régionale.

Le financement communautaire s'élève à 325,923 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 693,970 millions d'Ecus, ce qui place le Pays Basque en 4^{ème} position des programmes financés par les Fonds structurels dans les régions de l'Objectif 2. Les mesures s'articulent autour des cinq axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- aides aux investissements en actifs fixes et en R & D et nouvelles technologies des PME industrielles et améliorations environnementales
- aides aux investissements des PME de services (commercialisation, distribution et tourisme)
- services aux PME (études de marchés, services technologiques, plans d'innovation et d'amélioration, conseil)
- création ou développement de centres d'entreprises
- aménagement de zones industrielles
- développement du parc technologique de Zamudio
- aides à la promotion de l'industrie basque à l'étranger et à la coopération avec des entreprises étrangères
- augmentation de la capacité d'intervention de la Sociedad de gestión de capital riesgo - SGCR (gestion du capital à risques)
- recyclage des travailleurs de PME en restructuration.

Environnement industriel

- infrastructures de traitement des déchets industriels et spéciaux
- traitement et aménagement de friches industrielles
- stations de contrôle, surveillance et mesure de la pollution.

Recherche, technologie et innovation

- équipement de centres de R & D (centres technologiques spécialisés et départements universitaires)
- cofinancement des programmes de recherche de ces centres
- formation des chercheurs et formation post-universitaire.

Transports liés aux activités économiques

- amélioration des réseaux routiers et ferroviaires locaux et régionaux
- extension des installations portuaires de Bilbao
- intégration des lignes ferroviaires et métropolitaines (première phase du projet Bilbao - Ría 2000).

Développement local et urbain

- construction et équipement de centres de formation professionnelle et d'agences locales de développement
- à titre exceptionnel et uniquement pour la période 1994-96: infrastructures de traitement de l'eau et des déchets solides urbains, telles que la station d'épuration des eaux de Galindo (2^e phase) et celle de traitement des résidus de Erandio, développement du métro de Bilbao
- services d'information et de conseil aux chômeurs; formation d'actifs.

Plurirégional

Ce programme opérationnel cofinancé par le FSE a trait à des programmes de formation de travailleurs ou de chercheurs. Le financement communautaire s'élève à 39,750 millions d'Ecus pour une dépense publique globale de 88,286 millions d'Ecus. Les mesures s'articulent autour de deux des cinq axes d'intervention du CCA:

Emploi et compétitivité des entreprises

- formation de travailleurs de PME dans le domaine de la qualité industrielle (Baléares, Catalogne, Navarre et La Rioja)
- formation continue des cadres et du personnel technique des entreprises (Baléares, Catalogne, Madrid, La Rioja et Pays Basque)
- formation aux nouvelles technologies dans le secteur naval (Pays Basque).

Recherche, technologie et innovation

- formation de chercheurs dans le cadre de projets financés par le Plan national de R & D (Catalogne, Madrid, Navarre, La Rioja et Pays Basque).

Adresses utiles

Autorités régionales responsables

Aragon

Departamento de Economía,
Hacienda y Fomento
Dirección General de
Promoción Económica y
Asuntos Comunitarios
Plaza de los Sitios, 7
E-50071 Zaragoza

Baléares

Pour les interventions du Feder:
Consejería de Economía y Hacienda
Dirección General de Planificación y Presupuestos
Palau Reial, 17
E-07001 Palma de Mallorca
Pour les interventions du FSE:
Consejería de Economía y Hacienda
Dirección General de Fomento, Ocupación y Acción Formativa
General Riera, 111
E-07010 Palma de Mallorca

Catalogne

Pour les interventions du Feder:
Consejería de Economía y Hacienda
Dirección General de Programación Económica
Rambla de Catalunya, 19-21
E-08007 Barcelona
Pour les interventions du FSE:
Consejería de Trabajo
Dirección General de Empleo
París, 101-107
E-08002 Barcelona

La Rioja
Pour les interventions du
Feder:
Consejería de Hacienda y
Promoción Económica
Servicio de Planificación

Económica y Estadísticas
Vara del Rey, 3
E-26003 Logroño

Pour les interventions du
FSE:

Consejería de Hacienda y
Promoción Económica

Dirección General de In-
dustria, Fomento y
Trabajo

Villamediana, 17
E-26071 Logroño

Madrid

Consejería de Hacienda
Dirección General de

Gestión Tributaria y
Fondos Europeos

Plaza de Chamberí, 8
E-28010 Madrid

Navarre

Departamento de
Presidencia

Servicio de Desarrollo
Regional

Tudela, 20

E-31002 Pamplona

Pays Basque

Pour les interventions du
Feder:

Consejería de Justicia,
Economía, Trabajo y
Seguridad Social

Dirección General de
Economía y Planificación

Duque de Wellington, 2
E-01001 Vitoria/Gasteiz

Pour les interventions du
FSE:

Consejería de Justicia,
Economía, Trabajo y
Seguridad Social

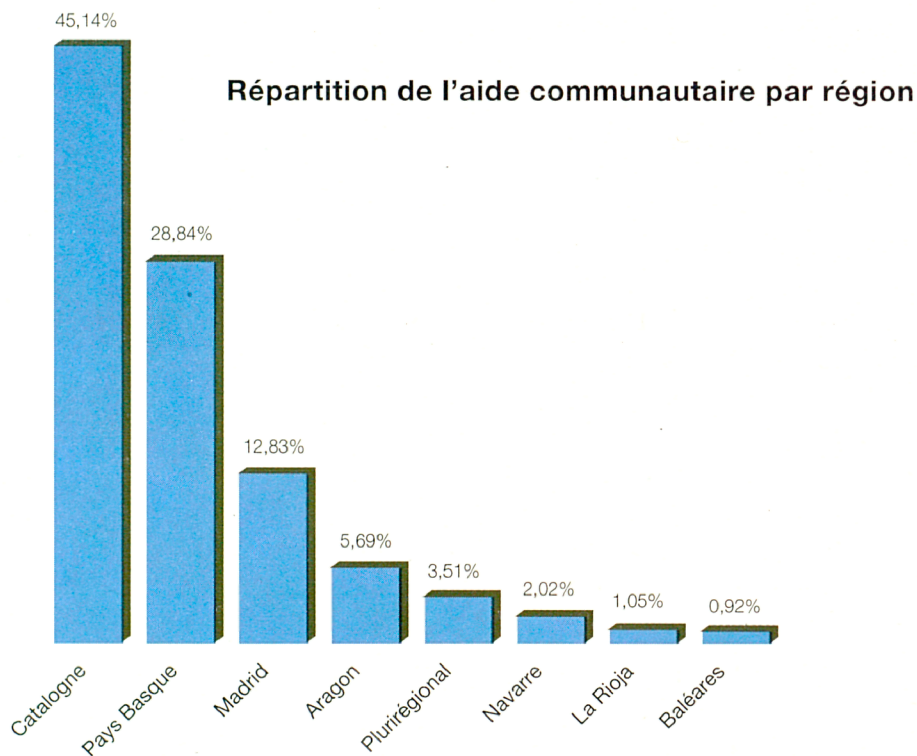
Dirección General de
Trabajo

Duque de Wellington, 2
E-01001 Vitoria/Gasteiz

Les programmes opérationnels en chiffres (contributions communautaires)

Régions Priorités	Régions								TOTAL
	Aragon	Baléares	Catalogne	La Rioja	Madrid	Navarre	Pays Basque	Pluri-régional	
axe 1									
Feder	16,555	7,600	128,080	4,358	34,110	7,749	91,230	—	289,682
FSE	11,728	1,156	38,949	1,000	28,402	1,295	32,342	20,926	135,798
axe 2									
Feder	0,626	0	7,250	0	0,640	1,764	29,240	—	39,520
axe 3									
Feder	5,508	0	16,190	0,749	25,630	2,907	7,770	—	58,754
FSE	2,957	0,269	4,351	0,274	1,017	1,575	23,249	18,824	52,516
axe 4									
Feder	16,962	0	162,850	3,633	30,560	5,106	83,100	—	302,211
axe 5									
Feder	9,255	0,900	87,440	1,655	21,210	0	53,560	—	174,020
FSE	0	0	63,499	0,057	1,840	2,168	2,321	0	69,885
axe 6									
Feder	0,494	0,300	0,390	0,105	1,550	0,174	2,900	—	5,913
FSE	0,149	0,144	1,074	0,036	—	0,087	0,211	0	1,701
TOTAL	64,234	10,369	510,073	11,867	144,959	22,825	325,923	39,750	1130,000
dont Feder	49,400	8,800	402,200	10,500	113,700	17,700	267,800	—	870,100
FSE	14,834	1,569	107,873	1,367	31,259	5,125	58,123	39,750	259,900

(En millions d'Ecus, prix 1994)



Commission européenne
Direction générale Politique régionale et Cohésion

CX-90-95-736-FR-C

Editeur responsable: J.-P. Berg, CE DG XVI F 2. Les textes de cette publication n'engagent pas la Commission.
Pour tout renseignement complémentaire, contacter L. Nigri. Fax: +32.2.296 60 03.
Adresse électronique de la DG XVI sur Internet: <http://www.cec.lu/en/comm/dg16/dg16home.html>.
Imprimé sur papier recyclé.